

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 816

9 novembre 1998

**SOMMAIRE**

Ameritech Luxembourg, S.à r.l., Luxbg . . . . .	page 39122	InCoServ, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	39159
Armatures S.A., Pontpierre . . . . .	39122	Indau, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39138
Asea Brown Boveri (Luxembourg) S.A., Luxbg . .	39123	International Pyramide Holdings (Luxembourg)	
Aureus S.A., Luxembourg . . . . .	39158, 39159	S.A., Luxembourg . . . . .	39139
Baltic Assets S.A., Luxembourg . . . . .	39167, 39168	Intertraff, S.à r.l., Strassen . . . . .	39139
Beautifin S.A., Luxembourg . . . . .	39123	Intertrans Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .	39140
Beltaj Finance S.A., Luxembourg . . . . .	39122, 39123	Investor Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	39161
Bidiesse S.A.H., Luxembourg . . . . .	39168	Kamintechnik, S.à r.l., Bereldange . . . . .	39141
Bluewave Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	39155	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39141
Bondline S.A., Luxembourg . . . . .	39168	Krasaro S.A., Luxembourg . . . . .	39142
B.P.I. S.A., Ettelbruck . . . . .	39124	Laceflo S.A. . . . .	39142
BSK Management, Blue Sky Management,		Lamesa Holding B.V., Luxembourg . . . . .	39142
S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39153	Luxicav Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	39143
Bulgarian Ceramic Holding A.G., Luxbg . . . . .	39140, 39141	Luxmin Trade S.A., Luxembourg . . . . .	39165
Casares S.A., Luxembourg . . . . .	39125	Lux-Trans-Innovator S.A., Luxembourg . . . . .	39143
Ceram Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39125	Manacor (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	39143
C.E.T. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	39126	Mutua (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	39143
Cobelpin S.A., Luxembourg . . . . .	39126	Natur Produkt Holdings Limited, S.à r.l., Luxbg	39144
Daimler-Benz Finanz (Luxembourg) A.G., Luxbg	39125	New Exercise, S.à r.l., Heffingen . . . . .	39146
Dany Hôtel, S.à r.l., Strassen . . . . .	39125	Newport S.A., Luxembourg . . . . .	39146
Eckartsall Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39126	Northland Estate Investments S.A., Luxembourg	39142
E.C.P., Editions Culturelles et Professionnelles S.A.,		Participations Financières Gorbea S.A., Luxbg . .	39146
Wiltz . . . . .	39127	Pesa Transports, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39146, 39147
Erny Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39128	PHD Overseas Limited S.A., Luxembourg . . . . .	39143
Estambra S.A.H. . . . .	39129	Piemme International S.A., Luxembourg . . . . .	39145
Etafa S.A., Luxembourg . . . . .	39129	Pierrefeu S.A., Luxembourg . . . . .	39147
Ets. Graas S.A., Leudelange . . . . .	39130	Pneus Mreches, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39148
Evero S.A. . . . .	39130	Publi Europe S.A., Luxembourg . . . . .	39148
Falcon Investments S.A., Luxembourg . . . . .	39131	R.C. Lux S.A., Luxembourg . . . . .	39148
Felix S.A., Luxembourg . . . . .	39131	Rivepar Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxbg . . .	39147
FIB Investment Luxembourg Management S.A.,		Royal Land Property S.A., Luxembourg . . . . .	39150
Luxembourg . . . . .	39126	Rush S.A., Luxembourg . . . . .	39150
FIB-Strategy, Sicav, Luxembourg . . . . .	39131	Silver Sea Investment S.A., Luxembourg . . . . .	39148
Fides (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	39131	Société Luxembourgeoise de Malterie S.A., Lu-	
Firo S.A., Luxembourg . . . . .	39132	xembourg . . . . .	39150, 39151
FNP, S.à r.l., Junglinster . . . . .	39132	Soficopa S.A., Luxembourg . . . . .	39151
Fruchtkontor S.A.H., Luxembourg . . . . .	39133	Sorecom S.A., Luxembourg . . . . .	39151
Gomet S.A., Luxembourg . . . . .	39133, 39135, 39137	SST Luxembourg S.A., Sandweiler . . . . .	39152
Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Lu-		Transworld Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	39153
xembourg . . . . .	39137	Tudor-Popescu, S.à r.l., Rumelange . . . . .	39153
Hegeha S.A., Luxembourg . . . . .	39137, 39138	Unimarques S.A., Luxembourg . . . . .	39151
Himmelsberg S.A., Luxembourg . . . . .	39138	Winint S.A., Luxembourg . . . . .	39153
Immobilier et Commerciale Graas S.A., Leude-		Worldwide Enterprises Holding S.A., Luxembourg	39157
lange . . . . .	39138, 39139		
Immo-Square, S.à r.l., Itzig . . . . .	39157		

**AMERITECH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 370.000.000,- LUF.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.200.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 26 août 1998 que:

- Monsieur Walter S. Catlow a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.
- Les gérants de la société sont dorénavant les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

*Signatures de catégorie A:*

- Monsieur Oren George Shaffer, Executive Vice President and Chief Financial Officer, demeurant à Chicago (Etats-Unis);
- Monsieur Timothy J. Cawley, Président, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Michael McElroy, Directeur, demeurant à Chicago (Etats-Unis).

*Signatures de catégorie B:*

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Lucien Scheuren, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen;
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 août 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37302/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**ARMATURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schiffflange.

R. C. Luxembourg B 8.775.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 41, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 1998*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur José Dahm, Administrateur-délégué de l'ARES, demeurant à Messancy (Belgique), Président;
- Monsieur Michel Decker, Directeur Technique de l'ARES, demeurant à Soleuvre;
- Monsieur Robert Parini, Directeur Commercial de l'ARES, demeurant à Rameldange;
- Monsieur Claude Wilwers, Directeur Financier de l'ARES, demeurant à Luxembourg.

Est nommée réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998:

- COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs José Dahm et Michel Decker expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999, le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Wilwers prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2003 et celui de Monsieur Robert Parini viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signatures.

(37303/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**BELTAJ FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.882.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour BELTAJ FINANCE S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-délégué  
Signatures

(37308/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**BELTAJ FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.882.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour BELTAJ FINANCE S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-délégué

Signatures

(37309/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**ASEA BROWN BOVERI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.438.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 41, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 1998*

Est nommée réviseur d'entreprises pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signature.

(37304/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**BEAUTIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 53.478.

—  
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 511, fol. 35, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

(37306/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**BEAUTIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 53.478.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mars 1998, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date de ce jour et décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL ASSOCIES S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire du 1999.

Luxembourg, le 28 août 1998.

BEAUTIFIN S.A.

R. Tonelli      V. Migliore-Baravini

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 511, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37307/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**B.P.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 27, rue Abbé Henri Muller.  
R. C. Luxembourg B 52.499.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.P.I. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg, section B numéro 52.499, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 635 du 13 décembre 1995, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Bauler, comptable demeurant à Gilsdorf.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Wagner, directeur, demeurant à Ettelbruck.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-9065 Ettelbruck, 27, rue Abbé Henri Muller, B.P. 152.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3.- Acceptation de la démission du conseil d'administration.

4.- Nomination de 3 nouveaux administrateurs.

5.- Acceptation de la démission du commissaire.

6.- Nomination d'un nouveau commissaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9065 Ettelbruck, 27, rue Abbé Henri Muller, B.P. 152.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

en français:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ettelbruck.»

en anglais:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered offices are in Ettelbruck.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du conseil d'administration de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Monsieur Ruddy de Ryck, directeur commercial, demeurant à B-9420 Erpe-Mere, Bosstraat (Belgique);

b) Madame Yolande de Proft, directeur, demeurant à B-9420 Erpe-Mere, Bosstraat (Belgique);

c) la société SALTZEN MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE WAGNER, S.à r.l., ayant son siège social à L-9065 Ettelbruck, 27, rue Abbé Henri Muller.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

*Septième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Ruddy de Ryck, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Bauler, A. Thill, J. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 1998, vol. 503, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 1998.

*J. Seckler.*

(37310/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**CASARES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(37313/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**CERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 juillet 1997*

*Résolution*

Monsieur Philippe Blandinieres, La Croix, Les Charriers, 87510 Saint Gence (F), est nommé Président du Conseil d'Administration.

*P. Blandinieres*

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37314/046/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**DAIMLER-BENZ FINANZ (LUXEMBOURG) A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.199.

Statuts coordonnés au 28 août 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

(37318/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**DANY HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.161.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Signature.*

(37319/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**C.E.T. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 511, fol. 57, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(37315/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**COBELPIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 41.075.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1998, vol. 510, fol. 44, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(37316/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**COBELPIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 41.075.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(37317/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**ECKARTSALL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 60.928.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(37322/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**FIB INVESTMENT LUXEMBOURG MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.672.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 17 août 1998*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Didier Lambert au poste de Directeur Général en remplacement de Monsieur Guy Rock avec les mêmes pouvoirs que ceux prévus par le Conseil d'Administration du 23 décembre 1994.

Luxembourg, le 17 août 1998.

L'agent domiciliataire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37333/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---



**E.C.P., EDITIONS CULTURELLES ET PROFESIONNELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.821.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize août.

Par-devant Maître Roger Arrensdoerff, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDITIONS CULTURELLES ET PROFESSIONNELLES S.A., en abrégé E.C.P. S.A. société anonyme, ayant son siège social à Howald, 42, rue des Bruyères, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 63.821 constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 1<sup>er</sup> avril 1998, publié au Mémorial C, page 21924 en 1998.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à Wiltz.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Corbesier, consultant, demeurant à Wiltz.

A été appelé aux fonctions de scrutateur: Monsieur Yves Simon, employé privé, demeurant à Wiltz.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Changement de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'édition culturelle en général et la prise de participation dans toutes activités touchant de près ou de loin à cet objet.

La société pourra donner en licence, franchise, investir, souscrire, financer toutes entreprises ayant le même objet.

La société peut en outre procéder à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tout concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières. Elle a aussi pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences, et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

2. - Transfert du siège social de Howald, 42, rue des Bruyères à Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

3. - Acceptation de la démission d'un administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur.

4. - Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'édition culturelle en général et la prise de participation dans toutes activités touchant de près ou de loin à cet objet.

La société pourra donner en licence, franchise, investir, souscrire, financer toutes entreprises ayant le même objet.

La société peut en outre procéder à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tout concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières. Elle a aussi pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences, et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Howald, 42, rue des Bruyères à Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, premier paragraphe, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Wiltz.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Irma Thonnard en tant qu'administrateur de la société et lui donne décharge à partir de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

1. - La société à responsabilité limitée DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à Wiltz, représentée par Monsieur Benoît De Bien, prénommé;

Restent administrateurs de la société:

2. - Monsieur Jean-Marc Nollomont, directeur commercial, demeurant à B-4130 Tilff; et

3. - Monsieur Edmond Nollomont, retraité, demeurant à B-4000 Rocourt.

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée DELMA et CIE, S.à r.l., prénommée, dans son mandat d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière.

Monsieur Jean-Marc Nollomont est nommé au poste d'Administrateur-Technique.

La société est valablement engagée par tout Administrateur. Toutefois la signature de l'Administrateur-Délégué est nécessaire pour toutes opérations supérieures à deux cent cinquante mille francs (250.000,-).

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes avec effet immédiat et lui donne décharge de son mandat à partir de ce jour.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes Monsieur Lucien Funck, comptable, demeurant à Wiltz.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,- frs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. De Bien, P. Corbesier, Y. Simon, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 1998, vol. 313, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 août 1998.

R. Arrensdorff.

(37323/218/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**ERNY INVESTMENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 52.598.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit dem Amtssitze zu Hesperingen.

Ist erschienen:

Herr Dr. Ernst Strauss, Dr. Ingenieur, wohnhaft in R. Bartenora Nr. 12, Jerusalem, Israel, hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, consultant, wohnhaft in Nospelt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 30. Juli 1998.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Erschienenene, vertreten wie angegeben, hat den amtierenden Notar gebeten, folgendes zu Protokoll zu nehmen:

- Dass die Gesellschaft ERNY INVESTMENTS, S.à r.l. am 2. Oktober 1995 gegründet wurde laut Urkunde des amtierenden Notars, damals im Amtswohnsitze zu Mersch, vom 2. Oktober 1995, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil Nummer 651 vom 21. Dezember 1995 veröffentlicht wurde;



- Dass das Gesellschaftskapital zweihunderttausend Schweizer Franken (200.000,- CHF) beträgt, eingeteilt in fünftausend (5.000) Anteile zu je vierzig Schweizer Franken (40,- CHF), welche integral von Herrn Dr. Ernest Strauss vorbenannt, gezeichnet und eingezahlt sind;

- Dass Herr Dr. Ernest Strauss, vorbenannt, ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft ERNY INVESTMENTS, S.à r.l. vornehmen möchte;

- Dass er in voller Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft handelt;

- Dass sämtliche Schulden der Gesellschaft bezahlt sind und dass somit die Auflösung der Gesellschaft abgeschlossen ist, dies unter der Bedingung, dass der Komparent sich ausdrücklich verpflichtet, die noch eventuell bestehenden Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

Aufgrund dieser Gegebenheiten hat der amtierende Notar die Auflösung der Gesellschaft ERNY INVESTMENTS, S.à r.l. festgestellt.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren am vorherigen Sitz der Gesellschaft in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter des Komparenten, hat dieser mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. Ferres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 27. August 1998.

G. Lecuit.

(37324/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

### **ESTAMBRA, Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 13.092.

Par la présente FORTIS BANK LUXEMBOURG dénonce le siège social mis à la disposition de la société.

L'ensemble des administrateurs et commissaire aux comptes ont démissionné de leurs mandats en date du 21 juillet 1998.

Luxembourg, le 21 juillet 1998.

L'agent domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37325/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

### **ETAFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.829.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- La société STAR INDUSTRIES LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à JIPFA Building, Road Town, Tortola, P.O. Box 181, British Virgin Islands, ci-après désignée par le comparant, ici représentée par Mademoiselle Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon/Belgique, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 août 1998, ci-annexée.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- La société anonyme ETAFA S.A., Société Anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.829, ci-après désignée par «la société», a été constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 369 du 28 août 1992;

- Le capital social de la société est fixé à sept millions (7.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées en espèces.

- Le comparant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;

- Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

- de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;

- de désigner le comparant comme liquidateur;

- Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que

- tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

- Comme conséquence de ce qui précède, les sept mille (7.000) actions au porteur ont été annulées par lacération en présence du notaire instrumentant.

- Les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 50, route d'Esch, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Deltenre, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 110S, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

R. Neuman.

(37326/226/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

#### **ETS. GRAAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 49.903.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 41, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signature.

(37327/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

#### **ETS. GRAAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 49.903.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 août 1998 que:

- Monsieur Jos Graas a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat;

- Monsieur Marc Graas a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(37328/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

#### **EVERO, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 53.391.

Par la présente FORTIS BANK LUXEMBOURG dénonce le siège social mis à la disposition de la société.

L'ensemble des administrateurs et commissaire aux comptes ont démissionné de leurs mandats aujourd'hui.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

L'agent domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(37329/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**FALCON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.773.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(37330/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**FALCON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.773.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 28 août 1998,  
- les comptes de la Société au 31 mars 1998 sont approuvés à l'unanimité;  
- les comptes consolidés au 31 mars 1998 sont approuvés à l'unanimité;  
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 28 août 1998.

Pour extrait conforme  
Signature  
Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37331/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**FELIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 31.461.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 janvier 1990.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 57, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FELIX S.A.  
Signature

(37332/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**FIB-STRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.021.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 8 août 1998*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Didier Lambert au poste de Directeur Général en remplacement de Monsieur Guy Rock avec les mêmes pouvoirs que ceux prévus par le Conseil d'Administration du 15 avril 1997.

Luxembourg, le 8 août 1998.

L'agent domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37334/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.469.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

(37335/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**FIRO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.868.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 1998*

Les démissions de Messieurs Peter Dekelver et Xavier Leydier de leurs postes d'Administrateurs sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique),
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren,
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37336/011/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**FNP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.  
R. C. Luxembourg B 32.356.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GROUPE FNP, S.à r.l., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale, ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- a) Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à Junglinster;
- b) Monsieur Arthur Nilles, industriel, demeurant à Junglinster.

Laquelle comparante, par ses deux représentants susnommés, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- Que la société à responsabilité limitée FNP, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 32.356, ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 175 du 29 mai 1990, au capital social de six cent mille francs (600.000,- Frs.), représenté par six cents (600) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

- Que suivant deux cessions de parts sous seing privé du 29 juillet 1998, la soussignée est devenue seul et unique associé de la prédite société FNP, S.à r.l.

La soussignée en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée FNP, S.à r.l.

L'associé unique déclare que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Junglinster.

*Frais*

Tous les frais honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Friob, A. Nilles, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 1998, vol. 503, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 1998.

J. Seckler.

(37337/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**FRUCHTKONTOR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.868.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire reportée tenue à Luxembourg, le 17 août 1998*

Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.  
Luxembourg, le 17 août 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37338/011/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**GOMET S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.850.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twentieth of August.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Sibrand Van Roijen, private employee, residing in Luxembourg,  
acting as attorney of the company GOMET S.A., R.C. B N° 57.850 having its registered office in Luxembourg,  
pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on August 17th, 1998, a certified copy of which shall remain  
attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. GOMET S.A. was organized as a société anonyme before Maître André Schwachtgen on December 23th, 1996.

The Articles of Incorporation of said société anonyme have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 217 of April 30th, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended by several deeds and lastly by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Belvaux, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated August 6th, 1998, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. GOMET SA has presently an entirely subscribed and fully paid-in capital of twenty-eight million nine hundred and eighty-eight thousand (28,988,000.-) French Francs divided into two thousand and ninety-eight (2,098) ordinary shares and two hundred and eighty-seven thousand seven hundred and eighty-two (287,782) redeemable shares having a par value of one hundred (100.-) French Francs each, all fully paid up in cash.

The authorized capital of the Company is set at one hundred and eighty million (180,000,000.-) French Francs divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) shares having a par value of one hundred (100.-) French Francs each.

Article 5, paragraphs 5 to 8, states that:

«The Board of Directors is hereby authorized to issue further ordinary and/or redeemable shares, with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as in its discretion may determine. Any capital increases may be made by new capital contributions, incorporation of reserves or conversion of corporate debts into share capital. The Board of Directors may accept subscriptions for such shares within a period of 5 years starting as of the date of publication of the present statutes.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of this statutes.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for newly issued shares.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law on commercial companies.»

III. Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of August 17th, 1998, the Directors have obtained and accepted the subscription by the company GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE MBH, with registered office in Göttingen (Germany), to twenty-eight thousand six hundred and fifty (28,650) redeemable shares of the Company having a par value of one hundred (100.-) French Francs per share, and the subscription by the company MPMA G PARTNER II B.V., with registered office in Burgemeester Elsenlaan 329,2282 MZ RIJSWIJK, (The Netherlands), to twenty-eight thousand six hundred and fifty (28,650) redeemable shares of the Company having a par value of one hundred (100.-) French Francs per share.

These new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of five million seven hundred and thirty thousand (5,730,000.-) French francs is forthwith at the free disposal of the company.

IV. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article five should now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at thirty-four million seven hundred and eighteen thousand (34,718,000.-) French Francs divided into two thousand and ninety-eight (2,098) ordinary shares and three hundred forty-five thousand and eighty-two (345,082) redeemable shares having a par value of one hundred (100.-) French Francs each, all fully paid up.»

#### *Valuation*

For registration purposes the present increase of capital is valued at thirty-five million two hundred and thirty-nine thousand five hundred (35,239,500.-) Luxembourg Francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sibrand Van Roijen, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme GOMET S.A., R.C. B N° 57.850, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 17 août 1998, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société GOMET S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte de Maître André Schwachtgen en date du 23 décembre 1996.

Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 217 du 30 avril 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 6 août 1998, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (28.988.000.-) francs français divisé en deux mille quatre-vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-deux (287.782) actions rachetables d'une valeur nominale de cent (100.-) francs français chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à cent quatre-vingts millions (180.000.000.-) de francs français, représenté par un million huit cent mille (1.800.000.-) actions d'une valeur nominale de cent (100.-) francs français chacune.

L'article 5, alinéas 5 à 8, des statuts dispose:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions ordinaires et/ou rachetables avec ou sans prime d'émission de manière à augmenter le capital de la société jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, comme le conseil le déterminera à sa discrétion. De telles augmentations pourront avoir lieu par des apports nouveaux, par l'incorporation de réserves ou encore par la conversion de dettes sociales en capital social. Le Conseil d'Administration pourra accepter des souscriptions pour des actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présents statuts. La période ou l'étendue de cette délégation au Conseil d'Administration pourra être élargie ou prolongée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions s'appliquant à la souscription des actions nouvellement émises.

Lorsque le Conseil d'Administration effectuera une augmentation de capital partielle ou entière dans le cadre du capital autorisé conformément aux dispositions ci-avant, il est obligé de prendre des mesures aux fins de modifier l'article 5 et aux fins de faire acter cette modification et le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution et la publication d'une telle modification en vertu de la loi sur les sociétés commerciales.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 17 août 1998, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté les souscriptions de la société GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE MBH, avec siège social à Göttingen (Allemagne), pour vingt-huit mille six cent cinquante (28.650) actions rachetables de la société d'une valeur nominale de cent (100.-) francs français chacune et les souscriptions de la société MPMA G PARTNER II BV, avec siège social à Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ RIJSWIJK, (Pays-Bas), pour vingt-huit mille six cent cinquante (28.650) actions rachetables de la société d'une valeur nominale de cent (100.-) francs français chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cinq millions sept cent trente mille (5.730.000.-) francs français est désormais à la libre disposition de la société.



IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions sept cent dix-huit mille (34.718.000,-) francs français représenté par deux mille quatre-vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et trois cent quarante-cinq mille quatre-vingt-deux (345.082) actions rachetables d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à trente-cinq millions deux cent trente-neuf mille cinq cents (35.239.500,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 110S, fol. 54, case 7. – Reçu 352.435 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37339/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**GOMET S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.850.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fourth of August.

Before Us Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who will remain depositary of the present minutes.

There appeared:

Mr Sibrand Van Roijen, private employee, residing in Luxembourg, acting as attorney of the company GOMET S.A., R.C. B N° 57.850 having its registered office in Luxembourg, pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on August 21st, 1998, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. GOMET S.A. was organized as a société anonyme before Maître André Schwachtgen on December 23th, 1996.

The Articles of Incorporation of said société anonyme have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 217 of April 30th, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended by several deeds and lastly by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated August 20th, 1998, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. GOMET S.A. has presently an entirely subscribed and fully paid-in capital of thirty-four million seven hundred and eighteen thousand (34,718,000.-) French Francs divided into two thousand and ninety-eight (2,098) ordinary shares and three hundred forty-five thousand and eighty-two (345,082) redeemable shares having a par value of one hundred (100.-) French Francs each, all fully paid up in cash.

The authorized capital of the Company is set at one hundred and eighty million (180,000,000.-) French Francs divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) shares having a par value of one hundred (100.-) French Francs each.

Article 5 paragraphs 5 to 8, states that:

«The Board of Directors is hereby authorized to issue further ordinary and/or redeemable shares, with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as in its discretion may determine. Any capital increases may be made by new capital contributions, incorporation of reserves or conversion of corporate debts into share capital. The Board of Directors may accept subscriptions for such shares within a period of 5 years starting as of the date of publication of the present statutes.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of this statutes.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for newly issued shares.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law on commercial companies.»

III. Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of August 21st, 1998, the Directors have obtained and accepted the subscription by the company GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT NIEDERLANDE MBH, with registered office in Göttingen (Germany), to five thousand seven hundred and sixty (5,760) redeemable

shares of the Company having a par value of one hundred (100.-) French Francs per share, and the subscription by the company MPMA G PARTNER II B.V., with registered office in Burgemeester Elsenlaan 329,2282 MZ RIJSWIJK, (The Netherlands), to five thousand seven hundred and sixty (5,760) redeemable shares of the Company having a par value of one hundred (100.-) French Francs per share.

These new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of one million one hundred and fifty-two thousand (1,152,000.-) French francs is forthwith at the free disposal of the company.

IV. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article five should now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at thirty-five million eight hundred seventy thousand (35,870,000.-) French Francs divided into two thousand and ninety-eight (2,098) ordinary shares and three hundred fifty-six thousand six hundred and two (356,602) redeemable shares having a par value of one hundred (100.-) French Francs each, all fully paid up.»

#### *Valuation*

For registration purposes the present increase of capital is valued at seven million eighty-five thousand four hundred and thirty (7,085,430.-) Luxembourg Francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes.

A comparu:

Monsieur Sibrand Van Roijen, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme GOMET S.A., R.C. B N° 57.850, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 21 août 1998, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société GOMET S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte de Maître André Schwachtgen en date du 23 décembre 1996.

Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 217 du 30 avril 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 20 août 1998, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

II. Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de trente-quatre millions sept cent dix-huit mille (34.718.000.-) francs français divisé en deux mille quatre-vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et trois cent quarante-cinq mille quatre-vingt-deux (345.082) actions rachetables d'une valeur nominale de cent (100.-) francs français chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à cent quatre-vingts millions (180.000.000.-) de francs français, représenté par un million huit cent mille (1.800.000.-) actions d'une valeur nominale de cent (100.-) francs français chacune.

L'article 5, alinéas 5 à 8, des statuts dispose:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions ordinaires et/ou rachetables avec ou sans prime d'émission de manière à augmenter le capital de la société jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, comme le conseil le déterminera à sa discrétion. De telles augmentations pourront avoir lieu par des apports nouveaux, par l'incorporation de réserves ou encore par la conversion de dettes sociales en capital social. Le Conseil d'Administration pourra accepter des souscriptions pour des actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présents statuts. La période ou l'étendue de cette délégation au Conseil d'Administration pourra être élargie ou prolongée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions s'appliquant à la souscription des actions nouvellement émises.

Lorsque le Conseil d'Administration effectuera une augmentation de capital partielle ou entière dans le cadre du capital autorisé conformément aux dispositions ci-avant, il est obligé de prendre des mesures aux fins de modifier l'article 5 et aux fins de faire acter cette modification et le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution et la publication d'une telle modification en vertu de la loi sur les sociétés commerciales.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 21 août 1998, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté les souscriptions de la société GOTHAER BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT

NIEDERLANDE MBH, avec siège social à Göttingen (Allemagne), pour cinq mille sept cent soixante (5.760) actions rachetables de la société d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune et les souscriptions de la société MPMA G PARTNER II BV, avec siège social à Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ RIJSWIJK, (Pays-Bas), pour cinq mille sept cent soixante (5.760) actions rachetables de la société d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant d'un million cent cinquante-deux mille (1.152.000,-) francs français est désormais à la libre disposition de la société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à trente-cinq millions huit cent soixante-dix mille (35.870.000,-) francs français représenté par deux mille quatre-vingt-dix-huit (2.098) actions ordinaires et trois cent cinquante-six mille six cent deux (356.602) actions rachetables d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à sept millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente (7.085.430,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 110S, fol. 55, case 8. – Reçu 70.863 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37340/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**GOMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37341/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**GULDENSPOREN FINANCIERINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 60.147.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(37342/724/ 9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**HEGEHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.183.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

*Pour HEGEHA S.A.*  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

*Signatures*

(37343/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**HEGEHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 14.183.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour HEGEHA S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-Délégué  
Signatures

(37344/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**HIMMELBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 62.737.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(37345/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**HIMMELBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 62.737.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 1998,  
- Les comptes annuels pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité.  
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37346/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**INDAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.253.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 septembre 1998.

INDAU, S.à r.l.  
Jhr T.C. van Rijckevorsel  
Gérant

(37349/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme,  
(anc. IMMOBILIERE GRAAS S.A.).**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.  
R. C. Luxembourg B 12.853.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 41, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Les mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signature.

(37347/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme,  
(anc. IMMOBILIERE GRAAS S.A.).**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.  
R. C. Luxembourg B 12.853.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 août 1998 que:  
- Monsieur Jos Graas a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat;  
- Monsieur Marc Graas a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998.  
Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37348/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.468.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(37351/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**INTERTRAFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.157.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Théodor Johann dit Théo Peusgen, gérant de société, demeurant à B-4721 Neu-Moresnet, 34, Jansmühle,

2.- Madame Solange Rose Brigitte Ghislaine Krickel, gérante, épouse de Monsieur René Plaire, demeurant à B-4710 Lontzen, 35, rue Busch.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée INTERTRAFF, S.à r.l., avec siège social à Strassen, 389, route d'Arlon constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1<sup>er</sup> septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 569 du 8 novembre 1995, société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.157.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000.-) chacune, entièrement souscrites et libérées, et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Théo Peusgen, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) à Madame Solange Krickel, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Théo Peusgen, préqualifié.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Il peut signer seul pour toutes les opérations de liquidation.



IV.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

V.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (frs. 25.000,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VI.- Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile au siège social.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus tous du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Peusgen, Krickel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 110S, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 septembre 1998.

T. Metzler.

(37350/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**INTERTRANS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 44.629.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 août 1998*

*Nomination - Pouvoirs*

Monsieur Eddy Allaert est nommé Directeur et reçoit les pouvoirs journaliers d'exploitation suivants:

1. Signer seul la correspondance journalière.
2. Représenter seul la société auprès de toutes administrations publiques et sociétés privées, à l'exclusion de la signature de contrats ou transaction.
3. Faire offre et conclure seul les contrats d'exploitation, de transport et de logistique avec la clientèle.
4. Accomplir des investissements sociaux jusqu'à 500.000,- LUF.

Tous autres actes engageant la société doivent être signés conjointement avec un administrateur.

Les pouvoirs financiers de paiement et encaissement qui sont définis directement avec les institutions financières sont exercés conjointement deux à deux.

Seuls les membres du conseil d'administration peuvent valablement engager financièrement la société, en dehors de la gestion journalière.

Pour inscription d'une modification

A. E. Ziegler

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37352/514/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**BULGARIAN CERAMIC HOLDING A.G., Holding-Aktiengesellschaft,  
(anc. KERKO INVESTMENTS A.G.).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 48.270.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achtundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Verteter der Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft KERKO INVESTMENTS A.G., mit Sitz zu L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 48.270, gegründet gemäss Urkunde des Notars Joseph Gloden, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 21. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 459 vom 15. November 1994.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Contern.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Martin Kapp, Bankangestellte, wohnhaft in Bertrange.

Er bestellt zum Stimmzähler Herrn Luc Hansen, licencié en administration des affaires, wohnhaft in Luxemburg.

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:



I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 2.000 (zweitausend) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von USD 200,- (zweihundert US Dollar) die das gesamte Gesellschaftskapital von USD 400.000,- (vierhunderttausend US Dollar) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die genwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

- 1) Änderung der Firmenbezeichnung von KERKO INVESTMENTS A.G. in BULGARIAN CERAMIC HOLDING A.G.
- 2) Anpassung von Artikel 1 der Satzungen wie folgt:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BULGARIAN CERAMIC HOLDING A.G.»

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführung des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die am 21. Juli 1994 errichtete Aktiengesellschaft von heute an die Bezeichnung BULGARIAN CERAMIC HOLDING A.G. führen soll.

Artikel eins des Satzung lautet ab heute wie folgt:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BULGARIAN CERAMIC HOLDING A.G.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, augenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: J. Seil, L. Hansen, M. Kapp, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 110S, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(37354/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**BULGARIAN CERAMIC HOLDING A.G., Société Anonyme Holding,  
(anc. KERKO INVESTMENTS A.G.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour le notaire*

Signature

(37355/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**KAMINTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 36.987.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature

Mandataire

(37353/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.572.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

(37356/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**KRASARO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.399.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 15 mai 1998*

La démission de Monsieur Xavier Leydier de son poste d'Administrateur est acceptée, pleine et entière décharge étant donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique),
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren,
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37357/011/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**LACEFLO, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 44.999.

Par la présente FORTIS BANK LUXEMBOURG dénonce le siège social mis à la disposition de la société.

L'ensemble des administrateurs et commissaire aux comptes ont démissionné de leurs mandats en date de ce jour.

Luxembourg, le 12 juin 1998.

L'agent domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37358/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**LAMESA HOLDING B.V.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.291.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

(37359/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**NORTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 62.177.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 21 août 1998:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1997 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

*Secrétaire de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37368/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.338.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

(37361/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**LUX-TRANS-INNOVATOR S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Herr Robert Roth, wohnhaft in Audun-le-Tiche (F) stellt mit sofortiger Wirkung sein Mandat sowohl als Vorsitzender als auch als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. Dezember 1996 der Gesellschaft LUX-TRANS-INNOVATOR S.A. zur Verfügung.

R. Roth.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37362/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 9.098.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(37363/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.471.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(37364/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**PHD OVERSEAS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 26.025.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 2 septembre 1998:

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1998 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37372/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.355.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirteenth of August.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. ANTRAL LIMITED, having its registered office in Suite 743, Europort, Box 629, Gibraltar,
2. EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, with registered office at One Exchange Square, London, England EC2A 2 EH,
3. HANCOCK VENTURE PARTNERS INC., with registered office at One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America,
4. Mr Jürgen Jung, company director, residing at D-65760 Eschborn, In den Weingärten 172, Germany, all here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt, by virtue of four proxies established on the 24th, 30rd and 31st of July, 1998.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the following:

That ANTRAL LIMITED, previously named, EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, previously named, HANCOCK VENTURE PARTNERS INC., previously named, and Mr Jürgen Jung, previously named, are the sole actual shareholders of NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED, a limited liability corporation, incorporated by deed of the undersigned notary on May 31st, 1996, published in the Mémorial, Recueil C 469 of September 20th, 1996, and the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary of February 12, 1998, published in the Mémorial Recueil C number 399 of June 3, 1998.

All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share premium account to the extent of five hundred thousand United States Dollars (500,000.- USD) in order to raise it from its present amount of four million three hundred and ninety-eight thousand United States Dollars (4,398,000.- USD) to four million eight hundred and ninety-eight thousand United States Dollars (4,898,000.- USD).

*Second resolution*

The shareholders agree to the following premium payments:

a) EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, prenamed . . . . .	469,200.- USD
b) HANCOCK VENTURE PARTNERS INC., prenamed . . . . .	22,700.- USD
c) Mr Jürgen Jung, prenamed . . . . .	8,100.- USD
Total: . . . . .	500,000.- USD

*Third resolution*

The total issue premium in the amount of five hundred thousand United States Dollars (500,000.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments by the above-named shareholders has been given to the undersigned notary.

*Costs*

For the purpose of the registration, the amount of five hundred thousand United States Dollars (500,000.- USD) is valued at eighteen million four hundred twenty-five thousand francs (18,425,000.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately two hundred eighty thousand francs (280,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ANTRAL LIMITED, ayant son siège social à Suite 743, Europort, Box 629, Gibraltar,
2. EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, ayant son siège social à One Exchange Square, Londres, Angleterre, EC2A 2EH,

3. HANCOCK VENTURE PARTNERS INC., ayant son siège social à One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, Etats-Unis,

4. Monsieur Jürgen Jung, company director, demeurant à D-65760 Eschborn, In den Weingärten 172, ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt, aux termes de quatre procurations sous seing privé délivrées les 24, 30 et 31 juillet 1998.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Que ANTRAL LIMITED, préqualifiée, EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, préqualifiée, HANCOCK VENTURE PARTNERS INC., préqualifiée, et Monsieur Jürgen Jung, préqualifié, sont les seuls associés de la société NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 469 du 20 septembre 1996, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant du 12 février 1998, publié au Mémorial Recueil C numéro 399 du 3 juin 1998;

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le compte de prime d'émission à concurrence de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars des Etats-Unis (4.398.000,- USD) à quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars des Etats-Unis (4.898.000,- USD)

*Deuxième résolution*

Les associés acceptent à titre de paiement de la prime les versements suivants:

a) EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, préqualifiée . . . . .	469.200,- USD
b) HANCOCK VENTURE PARTNERS INC., préqualifiée . . . . .	22.700,- USD
c) M. Jürgen Jung, prénommé . . . . .	8.100,- USD
Total: . . . . .	500.000,- USD

*Troisième résolution*

La prime d'émission d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (500.000,- USD) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements, faits par les associés mentionnés ci-dessus, a été donnée au notaire instrumentant.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (500.000,- USD) est évaluée à dix-huit millions quatre cent vingt-cinq mille francs (18.425.000,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux cent quatre-vingt mille francs (280.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 37, case 10. – Reçu 184.150 francs.

Le Receveur ff (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 1998.

G. Lecuit.

(37365/220/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**PIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 14.177.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 1998*

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour PIEMME INTERNATIONAL S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37373/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**NEW EXERCISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7651 Heffingen, 16A, am Duerf.  
R. C. Luxembourg B 48.724.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature  
Mandataire

(37366/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**NEWPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.797.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37367/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**PARTICIPATIONS FINANCIERES GORBEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 49.826.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(37369/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**PESA TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 2, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 45.402.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PESA S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 19 juin 1998.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée PESA TRANSPORTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1264 Luxembourg, 2, rue de Bridel, R.C. Luxembourg B numéro 45.402, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 592 du 13 décembre 1993;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique déclare qu'en vertu d'une cession de part sociale sous seing privé du 19 juin 1998, Monsieur Paul Marx, préqualifié, a cédé sa part sociale d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs) dans la prédite société PESA TRANSPORTS, S.à r.l. à la prédite société PESA S.A.

Monsieur Paul Marx, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Christian Petersen, gérant de la société PESA TRANSPORT, S.à r.l., en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 19 juin 1998, considère la cession de part sociale ci-avant mentionnée comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, qui sont toutes détenues par la société anonyme PESA S.A., avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.



Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une Société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

*Troisième résolution*

Le mandat du gérant de la société, Monsieur Christian Petersen, est confirmé pour une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

Monsieur Pierre Hentges, gérant de société, demeurant à L-5422 Erpeldange/Bous, 42, Scheierbiérg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

*Cinquième résolution*

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Christian Petersen ou par les signatures conjointes de Monsieur Christian Petersen et de Monsieur Pierre Hentges.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de dix-huit mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 1998, vol. 503, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 1998.

J. Seckler.

(37370/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**PESA TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 2, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 45.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 1998.

J. Seckler.

(37371/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**PIERREFEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 60.946.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(37374/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.545.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 11 août 1998 et enregistrée à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 32, case 9, que

la société BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP - II, c/o THE BAUPOST GROUP INC., une société avec siège social à 44 Brattle Street, 5<sup>ème</sup> étage, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA), a cédé quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales des classes A, B, C, D et E (soit 2.475 parts sociales au total) à la société BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37378/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**PNEUS MRECHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37A, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 33.588.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature  
Mandataire

(37375/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**PUBLI EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.068.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1998*

La démission de Monsieur Peter Dekelver de son poste d'Administrateur est acceptée, pleine et entière décharge étant donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique),
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren,
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Luxembourg, le 9 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37376/011/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**R.C. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.039.

Statuts coordonnés suite à un acte du 12 août 1998 acté sous le numéro 537/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

(37377/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**SILVER SEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.341.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILVER SEA INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, le 19 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 343 du 24 septembre 1990, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 33.341.

*Bureau*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Alfred Geib, employé privé, demeurant à Helmsange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Décision de prononcer la dissolution de la société.
- 2) Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 10 juin 1998 n'a pu délibérer valablement sur ce point à l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II. - Qu'aux termes d'un procès-verbal dressé par le notaire Tom Metzler en date du 10 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1998, volume 108S, folio 43, case 1, une première assemblée générale extraordinaire avec le même ordre du jour a été convoquée au siège social de la société le 10 juin dernier. L'assemblée n'a pu délibérer sur les points à l'ordre du jour, le quorum de présence n'ayant pas été atteint.

Qu'aux termes de l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, une deuxième assemblée ayant le même ordre du jour peut être convoquée en respectant les prescriptions légales et statutaires. Cette assemblée, dûment convoquée, délibérera valablement sur les points à l'ordre du jour à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, et ce quelle que soit la portion du capital représentée.

III. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 507 du 9 juillet 1998 et numéro 542 du 25 juillet 1998,
- au Lëtzebuurger Journal du 9 juillet et du 25 juillet 1998, et
- au Tageblatt du 9 juillet 1998 et du 25 juillet 1998.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

IV. - Qu'il existe actuellement 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune, toutes entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille dollars US).

Il appert de la liste de présence que sur les 15.000 (quinze mille) actions actuellement en circulation, quatre (4) actions sont présentes ou représentées.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Au regard de l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de prononcer la dissolution anticipée de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société à dater de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Il peut signer seul pour toutes les opérations de liquidation.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (frs 25.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, au siège social de la société.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Geib, S. Rocha, P. Ceccotti, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 110S, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 septembre 1998.

T. Metzler.

(37382/222/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**ROYAL LAND PROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 48.164.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(37379/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**ROYAL LAND PROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 48.164.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 22 mars 1996*

L'assemblée a décidé:

- d'enregistrer, de déposer et d'approuver à l'unanimité le bilan au 31 décembre 1995 ainsi que les comptes pertes et profits tels qu'ils ont été présentés;
- de continuer les activités de la société, après avoir pris en considération l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme il a été modifié par la loi du 24 avril 1983 ainsi que par la loi du 7 septembre 1987;
- de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes.

*Le bureau*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37380/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**RUSH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 55.486.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 86, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(37381/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.414.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 14, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

*Pour la société*

Signature

(37384/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 47.414.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 1<sup>er</sup> septembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MALTERIE S.A. tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Approbation du bilan au 31 décembre 1997 ainsi que report du bénéfice de LUF 373.297,- après affectation de 5% à la réserve légale.
- Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période de leur mandat.
- Renouvellement des mandats des trois administrateurs, Messieurs Bechtel, Bosje et Matheis, ainsi que du Commissaire aux Comptes COMMISERV, S.à r.l. jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire a été décidé.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37385/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**SOFICOPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 56.695.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1998, vol. 510, fol. 44, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(37386/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**SORECOM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.358.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1998*

Les démissions de Messieurs Peter Dekelver de son poste d'Administrateur est acceptée.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique),
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren,
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37387/011/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**UNIMARQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 55.345.

Le bilan au 19 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(37393/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**SST LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.  
H. R. Luxemburg B 39.527.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierzehnten August.  
Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SST LUXEMBOURG S.A., H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 39.527, mit Sitz in L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. Januar 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 321 vom 27. Juli 1992, mit einem Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- Fr), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zehntausend Franken (10.000,- Fr).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Gunnar Pedersen, Geschäftsführer, wohnhaft in Moutfort.  
Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Joëlle Gehlen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.  
Die Versammlung bestellt als Stimmenzählerin Frau Jeanne Feltgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.  
Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. - Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung «ne varietur» unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1. - Verlegung des Gesellschaftssitzes von Alzingen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle;
2. - Abänderung von Artikel 1, Absatz 2, der Satzung;
3. - Statutarische Ernennungen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Alzingen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, zu verlegen, und dementsprechend Absatz zwei von Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz zwei.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars der Gesellschaft bis zu jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2004 zu verlängern.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf etwa achtzehntausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pedersen, J. Gehlen, J. Feltgen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 1998, vol. 504, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. September 1998.

J. Seckler.

(37388/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

**SST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 39.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 1998.

J. Seckler.

(37389/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.



39153

**TRANSWORLD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TRANSWORLD HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 2 septembre 1998 que:

- Mme Ioula Krause, demeurant à Herzlia (Israël), 50, David Hamelech Street, et  
- M. Alexei Shorochov, demeurant à St. Petersburg (Russia),  
ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Irene Spoerry et de Maître Guy Ludovissy, démissionnaires avec effet au 15 septembre 1998.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> Guy Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37390/309/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**TUDOR-POPESCU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3720 Rumelange, 10, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.074.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature  
Mandataire

(37391/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**WININT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.348.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour WININT S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Directeur

Directeur

Signatures

Signatures

(37394/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

---

**BSK MANAGEMENT, BLUE SYK MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COPERNIC INVEST S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à Luxembourg, 167, route de Longwy,  
2) QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à Luxembourg, 167, route de Longwy,  
représentées par Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à B-6747 St.-Léger, 17, rue du Château,  
en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 10 août 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une Société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir par la suite, une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BLUE SKY MANAGEMENT, en abrégé BSK MANAGEMENT.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, le marketing, la diffusion, la promotion, la distribution et le courtage de marchandises et produits divers sur le marché international.

La société peut agir par elle-même, par l'intermédiaire de tiers ou pour compte de tiers; elle peut prendre des intérêts par souscription, voie d'apports, association, fusion ou part tout autre mode dans toute société, maison ou entreprise de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, d'une façon générale, elle peut réaliser des opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** La société social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession ne peut se faire à des tiers sans le consentement de tous les associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

**Art. 14.** Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) COPERNIC INVEST S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à Luxembourg, 167, route de Longwy, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) QUARTZ FINANCE S.A., Société Anonyme Holding, avec siège social à Luxembourg, 167, route de Longwy, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Gianfranco Corradi, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 6, avenue de la Pinède, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social de la société est établi à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 110S, fol. 31, case 7. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

P. Frieders.

(37398/212/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

**BLUEWAVE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) CHERVIL SERVICES LTD., Société Anonyme, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Alphonse Conrardy, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz, le 18 août 1998.

2) GRAZIELLA INTERNATIONAL INC., Société Anonyme, ayant son siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Alphonse Conrardy, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz, le 18 août 1998.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BLUEWAVE HOLDING.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, spécialement dans des sociétés immobilières, commerciales et industrielles; l'acquisition par achat, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter sous toutes formes avec ou sans garantie.

La société n'exercera aucune activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises et prêter aux entreprises dont elle détient des participations toutes assistances, en leur accordant des prêts, des avances ou d'autres aides.

D'une manière générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille US dollars (50.000,- USD), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- USD) chacune.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Toutefois, le premier président peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de mai à onze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) CHERVIL SERVICES LTD., prénommée, vingt-cinq actions	25
2) GRAZIELLA INTERNATIONAL INC., prénommée, vingt-cinq actions	25
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille US dollars (50.000,- USD) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million huit cent soixante-deux mille cent quinze francs (1.862.115,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Michele Janner, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Bellinzona.

b) Monsieur Daniel Pechon, conseiller économique, demeurant à Schieren.

c) Monsieur Raymond Guelff, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

3) Monsieur Michele Janner, prénommé, est nommé administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

– FIDECONTO REVISIONI S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à CH-6500 Bellinzona, Via A. di Sacco 2.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.

6) Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Conrardy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 110S, fol. 47, case 9. – Reçu 18.495 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

F. Baden.

(37399/200/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

### **WORLDWIDE ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.524.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour la société  
Signature

(37395/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 1998.

### **IMMO-SQUARE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5975 Itzig, 10, Cité B. Simminger.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Raymond Damit, employé privé, demeurant à L-5975 Itzig, 10, Cité Bernard Simminger.

2) Monsieur Jean-Jacques Faber, employé CFL, demeurant à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'administration de biens immobiliers, l'activité de syndic, ainsi que la promotion immobilière.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de IMMO-SQUARE.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Itzig.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Raymond Damit, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Monsieur Jean-Jacques Faber, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raymond Damit, employé privé, demeurant à L-5975 Itzig, 10, Cité Bernard Simminger.

- Monsieur Jean-Jacques Faber, employé CFL, demeurant à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

Ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle jusqu'à un montant de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF). Au-delà de ce montant, la société n'est valablement engagée que par la signature conjointe des deux gérants.

2. Le siège social est fixé à L-5975 Itzig, 10, Cité Bernard Simminger.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Damit, J.-J. Faber, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 110S, fol. 47, case 7. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

F. Baden.

(37400/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

#### **AUREUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 47.448.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
FIDALUX S.A.  
Signature

(37413/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.



**AUREUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 47.448.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 1998*

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats en 1997 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

5. En présence de la démission de M. Christophe Blondeau, M. Rodnex Haigh et M. Nour-Eddin Nijar de leur poste d'administrateur et de la démission de HRT REVISION, S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes, toutes survenues en date du 16 juin 1998, l'assemblée donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à cette date.

L'assemblée décide de reporter à une date ultérieure la nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme  
FIDALUX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37414/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

**InCoSERV, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

## STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, am einundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Frau Gabi Leibl, Unternehmensberaterin, wohnhaft in D-76547 Sinzheim, Windener Weg 2.
- 2) Frau Isabelle Corelli, Unternehmensberaterin, wohnhaft in D-83026 Rosenheim, Leitzachstrasse, 2.

Welche Komparentinnen den amtierenden Notar ersuchten, die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu beurkunden:

**Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt den Namen InCoSERV, G.m.b.H.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist die internationale Beratung von Unternehmen und Organisationen der Wirtschaft auf den Gebieten der operationalen und strategischen Unternehmensführung, die Marketing-, Unternehmens- und Wirtschaftsforschung, die Personalberatung und Personalmanagement sowie alle damit in irgendeiner Weise zusammenhängenden Tätigkeitsbereiche. Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobilaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

**Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (LUF 500.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünftausend luxemburgischen Franken (LUF 5.000,-).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1.- Frau Gabi Leibl, vorgenannt, siebenundsechzig Anteile . . . . .	67
2.- Frau Isabelle Corelli, vorgenannt, dreiunddreissig Anteile . . . . .	33
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Die Gesellschafter haben ihre Einzahlungsverpflichtung in bar erfüllt, so dass das gesamte Kapital der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Bei Kapitalerhöhung können Nichtgesellschafter zur Zeichnung neuer Anteile nur mit Zustimmung aller Gesellschafter zugelassen werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an der Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 9.** Die Anteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, nur mit Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich, wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht, mit gleichwelcher Begründung es auch sei, auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

### **Geschäftsführung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung für die von ihnen zu bestimmende Dauer ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluß der Gesellschafter abberufen werden. Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln und zu unterzeichnen.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als blosse Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

**Art. 11.** Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

### **Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 1998.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstige Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5 %) des Gewinns werden der gesetzlichen Reserve, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, zugeführt
- der verbleibende Betrag wird ausgeschüttet, insofern die Gesellschafterversammlung nicht mit einer Mehrheit von 75 % beschließt, den Betrag nicht auszuschütten.

### **Auflösung**

**Art. 15.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, oder von einem oder mehreren Geschäftsführern im Amt, durchgeführt. Die Aktiva der Liquidation wird nach Abzug der Passiva unter den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

**Art. 16.** Tod, Entmündigung, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte wird auf die gesetzlich geltenden Bestimmungen verwiesen.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Es wird erklärt, daß die ungefähren Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder sie zu tragen, hat sich ungefähr vierzigtausend luxemburgische Franken belaufen.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann nehmen die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse:

1. Zur Geschäftsführerin wird auf unbestimmte Dauer ernannt: Frau Gabi Leibl, wohnhaft in D-76547 Sinzheim, Windener Weg 2, vorgeannt.

Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu handeln und dieselbe durch ihre alleinige Unterschrift gültig zu verpflichten.

Die Geschäftsführerin, Frau Gabi Leibl, bestellt hiermit zu ihrer Spezialbevollmächtigten, Frau Isabelle Corelli, vorgeannt, und erteilt derselben Vollmacht, um die Gesellschaft nach aussen hin, gegenüber Geschäftskunden, jedweden Vertragspartnern, Behörden und Verwaltungen aller Art, sowohl in Luxemburg, als auch weltweit allein vertreten zu können; sie soll Verfügungsberechtigt sein über alle Konten, sowie alle materiellen und immateriellen Güter der Gesellschaft.

Im Falle des Ablebens der Geschäftsführerin, Frau Gabi Leibl, soll Frau Isabelle Corelli automatisch sofortige und vollumfängliche Rechtsnachfolgerin der Geschäftsführerin sein.

2. Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: 8, boulevard Royal L-2449 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgeannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Leibl, I. Corelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 110S, fol. 48, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(37401/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

### **INVESTOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

#### STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fifth of August.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) Mr Uwe Nielsen, director, living in L-6961 Senningen, 6, rue du Château;

2) Mr Lars Viggo Jensen, director, living in E-29650 Mijas, Centro Idea Ctra De Mijas km 3,6,

here represented by Mr Uwe Nielsen, appearing sub 1), by virtue of a proxy issued in Roskilde on the twentieth of August;

3) Mr Lars J.O. Nielsen, consultant, living in E-29640 Fuengirola, Edf. Tres Coronas A102,

here represented by Mr Uwe Nielsen, appearing sub 1), by virtue of a proxy issued in Fuengirola on the twentieth of August;

4) Mr Allan Thomsen, engineer, living in E-29648 Mijas Costa, Cerros Del Aguila, 302,

here represented by Mr Uwe Nielsen, appearing sub 1), by virtue of a proxy issued in Roskilde on the twentieth of August.

Which proxies will be signed ne varietur by the notary and the appearing parties and will be filed with the registration authorities.

Which appearers, acting in the said capacities, requested the undersigned notary to draw up the constitutive deed of a corporation which they declare that they form between themselves, having drawn up the said deed as follows:

#### **Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of INVESTOR LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg. If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is to undertake advisory activities relating to financial operations and in particular to investments.

The corporation may take participating interests in whatsoever form in any enterprises, associations and companies having identical, similar or connected objects or which may help the development of its object.

In general, the corporation may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity and accomplish all transactions and activity which it may deem useful to the direct or indirect accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at LUF 5,500,000.- (five million five hundred thousand Luxembourg francs), represented by 5,500 (five thousand five hundred) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs) each.

The shares will be issued in registered form. The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, any other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

**Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory Provisions*

1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-nine.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Uwe Nielsen, appearing sub 1), one thousand three hundred and seventy-five shares . . . . .	1,375
2.- Mr Lars Viggo Jensen, appearing sub 2), one thousand three hundred and seventy-five shares . . . . .	1,375
3.- Mr Lars J.O. Nielsen, appearing sub 3), one thousand three hundred and seventy-five shares . . . . .	1,375
4.- Mr Allan Thomsen, appearing sub 4), one thousand three hundred and seventy-five shares . . . . .	1,375
Total: five thousand five hundred shares . . . . .	5,500

All these shares have been immediately and fully paid up by payments in cash, so that the sum of LUF 5,500,000.- (five million five hundred thousand Luxembourg francs) is now at the Company's disposal, as has been proved to the Notary.

#### *Statement*

The undersigned Notary has verified that the conditions laid down by Article 26 of the Law of 10th August, 1915 concerning trading companies have been fulfilled.

*Estimate of Costs*

The parties have estimated the amount of the costs, expenses, emoluments and charges in any form which fall upon the corporation, or which are chargeable to it by reason of its formation, at about LUF 110,000.- (one hundred and ten thousand Luxembourg francs).

*General Meeting of Shareholders*

The company's Articles of Association having been thus drawn up, the appearers, representing the whole of the company's capital and deeming themselves duly convened, declare that they now meet in Extraordinary General Meeting and unanimously adopt the following resolutions:

1.- The number of Directors is fixed at four. The following are appointed Directors for a period of six years expiring at the general annual meeting of 2004:

- a) Mr Uwe Nielsen, appearing sub 1);
- b) Mr Lars Viggo Jensen, appearing sub 2);
- c) Mr Lars J.O. Nielsen, appearing sub 3);
- d) Mr Allan Thomsen, appearing sub 4).

2.- The number of Auditors is fixed at one.

Is appointed Auditor for a period of six years expiring at the general annual meeting of 2004:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, S.A., with registered office in L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4.- The registered office of the company is established in L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

5.- Has been appointed Managing Director (administrateur-délégué) Mr Uwe Nielsen, appearing sub 1), who can commit the corporation by his individual signature.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing have signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Uwe Nielsen, administrateur, demeurant à L-6961 Senningen, 6, rue du Château;
- 2) Monsieur Lars Viggo Jensen, administrateur, demeurant à E-29650 Mijas, Centro Idea Ctra De Mijas km 3,6, ici représenté par Monsieur Uwe Nielsen, le comparant sub 1), en vertu d'une procuration délivrée à Roskilde le 20 août 1998;
- 3) Monsieur Lars J.O. Nielsen, consultant, demeurant à E-29640 Fuengirola, Edf. Tres Coronas A102, ici représenté par Monsieur Uwe Nielsen, le comparant sub 1), en vertu d'une procuration délivrée à Fuengirola le 20 août 1998;
- 4) Monsieur Allan Thomsen, ingénieur, demeurant à E-29648 Mijas Costa, Cerros Del Aguila, 302, ici représenté par Monsieur Uwe Nielsen, le comparant sub 1), en vertu d'une procuration délivrée à Roskilde le 20 août 1998.

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par le notaire et les comparants et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société qu'ils vont constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVESTOR LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes activités de conseil ayant trait aux opérations financières et notamment aux investissements.

La société pourra aussi s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, associations ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui pourront aider à développer le sien.

En général, la société pourra faire toutes opérations, à caractère patrimonial, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.



**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions seront émises sous forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Uwe Nielsen, le comparant sub 1), mille trois cent soixante-quinze actions . . . . .	1.375
2.- Monsieur Lars Viggo Jensen, le comparant sub 2), mille trois cent soixante-quinze actions . . . . .	1.375
3.- Monsieur Lars J.O. Nielsen, le comparant sub 3), mille trois cent soixante-quinze actions . . . . .	1.375
4.- Monsieur Allan Thomsen, le comparant sub 4), mille trois cent soixante-quinze actions . . . . .	1.375
Total: cinq mille cinq cents actions . . . . .	5.500

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme de LUF 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.



*Déclaration*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ LUF 110.000,- (cent dix mille francs luxembourgeois).

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, expirant à l'assemblée générale de 2004:

- a) Monsieur Uwe Nielsen, le comparant sub 1);
- b) Monsieur Lars Viggo Jensen, le comparant sub 2);
- c) Monsieur Lars J.O. Nielsen, le comparant sub 3);
- d) Monsieur Allan Thomsen, le comparant sub 4).

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, expirant à l'assemblée générale de 2004:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

5.- A été nommé administrateur-délégué Monsieur Uwe Nielsen, le comparant sub 1), qui peut engager la société par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise sera déterminante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Nielsen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 1998, vol. 842, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 1998.

B. Moutrier.

(37402/272/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

**LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Andrey Tarassov, administrateur de société, demeurant 13/15-182 Krasnoholmskaya Nab., 109172 Moscou, Russie,

représenté par Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de société, demeurant à Fennange, en vertu d'une procuration sous seing privé du 6 août 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2) la société anonyme MARQUESA S.A., avec siège social 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange;

3) Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de société, demeurant 2, route d'Esch, L-3332 Fennange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LUXMIN TRADE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'import, l'export et le commerce de métaux ferreux et non ferreux, de produits d'aciéries, de pneus et d'autres accessoires automobiles, ainsi que de tous produits industriels.

Dans ce cadre, elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

#### **Titre III.- Conseil d'administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commencera le jour de la constitution de la société et qui finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Andrey Tarassov, préqualifié, six cent treize actions . . . . .	613
2) MARQUESA S.A., préqualifiée, trois cent vingt-cinq actions . . . . .	325
3) Monsieur Jeannot Dahan, préqualifié, trois cent douze actions . . . . .	312
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes ces actions ont été entièrement souscrites et libérées par versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jeannot Dahan, administrateur de société, demeurant 2, route d'Esch, L-3332 Fennange,
- Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant 248, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,
- Monsieur Andrey Tarassov, administrateur de société, demeurant 13/15-182 Krasnoholmskaya Nab., 109172 Moscou, Russie.

3.- Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Cahen, administrateur de sociétés, demeurant 45, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2000.

5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Jeannot Dahan, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Dahan, V. Ragazzoni, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 110S, fol. 31, case 9. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

P. Frieders.

(37403/212/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

#### **BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.350.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37416/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

**BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 53.350.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 mai 1998:  
- les comptes au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité;  
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37417/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

---

**BONDLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 20.589.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(37422/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

---

**BONDLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 20.589.

Lors de l'assemblée générale ordinaire et la réunion du conseil d'administration qui se sont tenues le 19 août 1998, ont été nommés au conseil d'administration:

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg.
- Luc Braun, diplômé en sciences économiques, Administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.
- ARMOR S.A., administrateur, 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37423/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

---

**BIDIESSE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 65.809.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 septembre 1998*

Le siège social de la société est transféré au 51, rue des Glacis à Luxembourg

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
BIDIESSE S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 511, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37421/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1998.

---